II

(Traduction)

RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

N° 2697-DGO.2

Quito, le 10 novembre 1950.

Monsieur H. Lester Brown,

Chef de la délégation commerciale du Canada

Quito

Monsieur,

En réponse à votre Note de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de mon pays accepte le modus vivendi commercial entre l'Equateur et le Canada, dont le texte suit:

(Voir note 1)

"1. Le Gouvernement du Canada.....

.....de l'Article précédent."

La présente Note, en réponse à la vôtre de ce jour, complète le modus vivendi commercial, lequel entrera en vigueur le 1er décembre 1950.

Je saisis cette occasion pour vous réitérer les assurances de ma très haute et très distinguée considération.

L. N. PONCE